



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

Présents : Mmes Anglaret, Buffay, Jourdan, Pinot. MM Bafoil, Barthomeuf, Brun, Dupin, Falcimagne, Finaud, Michalon, Therme, M Vaurs.

Absents excusés : Mmes Allezard, Momplot.

Pouvoir : C Momplot à J Therme
I Allezard à R Finaud

Secrétaire de séance : Daniel Michalon

Ordre du jour :

- Carrière de Rentières
- Parc animalier
- Travaux
- Divers

CARRIERE DE RENTIERES

Au vu de la consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Le Sarran », le conseil municipal d'Ardes sur Couze se prononce « Contre ». Jacques THERME propose de valider cette décision en délibérant comme suit :

L'énorme trafic généré par la carrière (Camions, pesant de 14 à 44 tonnes) est incompatible avec les infrastructures locales et présente des risques pour la sécurité et le patrimoine. Les routes étroites et sinuées, comme le Trion, deviendraient des couloirs de danger permanent, avec des croisements impossibles et des murs de soutènement instables, datant de l'époque de la traction animale qui ne résisteront pas à ces passages répétés.

Le passage journalier de camions bennes sur des routes et des ponts non prévus à cet effet serait d'une extrême dangerosité pour les riverains des villes et villages traversés, pour les automobilistes, cyclistes et pour les randonneurs. Sans parler du coût pour le contribuable pour adapter les routes et les remettre fréquemment en état.

La traversée des rues étroites de la ville Basse à Ardes, avec d'énormes nuisances pour les riverains déjà impactés par le trafic des camions provenant de la carrière de Mazoires (bruit, pollution, vibrations, danger pour les enfants, etc). En mars 2025 le conseil municipal a décidé de mettre en place une zone 30 à la Ville Basse, de la rue de l'Eglise avant l'intersection avec la rue des tanneries, puis Place de l'église et à la fin de la Rue du Pont (Pont de la Pierre). Pour sécuriser ce quartier, et limiter la vitesse au passage des engins agricoles et des poids lourds. Cette décision conforte la dangerosité du secteur.

Risque de dégradation de l'église Saint Dizain, monument historique classé, élément majeur de notre patrimoine architectural et culturel. Le passage répété des camions avec leurs vibrations engendrerait un

risque avéré pour la conservation de cet édifice protégé. La protection d'un tel monument impose une vigilance accrue et une attention particulière quant aux projets susceptibles de l'affecter.

Les conséquences écologiques sont également loin d'être négligeables dans cette zone sensible classée Natura 2000, reconnue pour l'importance de ses habitats et de ses espèces protégées. La destruction partielle de ces milieux naturels, l'impact sonore, la poussière et les perturbations du cycle de la faune seraient incompatibles avec les objectifs de conservation imposés par ce statut européen.

La commune fait de nombreux et couteux efforts afin d'améliorer son attractivité touristique et d'attirer de nouvelles familles, une telle circulation de véhicules lourds et de grandes dimensions ne peut que réduire à néant cette volonté.

Le projet présente également un risque sérieux pour le cyclotourisme, notamment sur l'itinéraire du Tour du Cézallier, ainsi que pour les randonneurs (Le circuit des Vaches Rouges). L'augmentation du trafic de camions compromettrait la sécurité, la tranquillité et l'attractivité de ces pratiques douces, pourtant essentielles à l'économie (gîtes, chambre d'hôte) et au caractère du territoire.

Peu ou pas d'emplois créés sur le territoire.

Le paysage préservé et la tranquillité de notre territoire sont des atouts majeurs pour l'attractivité touristique et pour attirer de nouvelles familles. Le Parc Animalier d'Auvergne et le Centre de vacances attirent chaque année des milliers de visiteurs. La dégradation du cadre de vie et le ballet incessant de camions lourds risquent de dissuader les touristes, mettant en péril une économie locale qui dépend de cette fréquentation.

Notre commune est située dans le Parc des Volcans et pour préserver la Chaîne des Puys au classement mondial de l'UNESCO, devons-nous abandonner le secteur Cézallier déjà bien en souffrance ?

Ardes sur Couze porte du Cézallier, petite ville de demain, doit-elle devenir une ville fantôme ?

Toutes ces observations, remarques et récriminations formulées par les élus amènent le conseil à se prononcer à l'unanimité contre la demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Le Sarran ».

PARC ANIMALIER DU CEZALLIER

Le conseil municipal est consulté afin de donner un avis sur la demande d'extension d'ouverture et d'aménagement du parc animalier d'Auvergne.

Demande d'extension d'autorisation d'exploiter nécessaire afin de pouvoir aménager de nouveaux enclos et accueillir de nouvelles espèces. Les activités qui sont exercées sur le site sont régies par la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'Environnement et sont, dans ce cadre soumis aux dispositions du Code de l'environnement. Le conseil émet un avis favorable à la demande d'extension d'ouverture et d'aménagement du parc animalier d'Auvergne

ENFOUISSEMENT BASSE TENSION (Place de la Brèche et Rue Petite Côte)

Dans le cadre du Programme d'Aménagement de Bourg (PAB), la commune a étudié l'opportunité de lancer un projet d'aménagement des secteurs de la Place de la Brèche et la rue de la Petite Côte.

Une réunion encadrée par GEOVAL, a réuni le Territoire d'Energie 63, les services de l'assainissement de l'Agglo Pays d'ISSOIRE et le Syndicat de gestion des eaux du Brivadois. Suite à cette première rencontre le TE 63 propose un avant-projet d'enfouissement des réseaux télécommunications avec pour la commune une participation financière de 14 000.00 € HT. Accord du conseil.

Une nouvelle réunion est prévue début 2026, pour présenter l'avancée de l'étude d'aménagement, et réfléchir à son financement en établissant les éventuelles demandes d'aides financières.

TRAVAUX / DEVIS

Un complément de devis pour les aménagements des zones 30, actuellement en cours. Il est proposé un marquage thermocollé qui se pose à chaud sur la chaussée en complément des panneaux verticaux dans l'aménagement des zones 30 pour un montant de 1 300.0 € HT. Accord du Conseil.

POINTS DIVERS

Richard FINAUD et Christine JOURDAN/LABEILLE rappellent l'importance de l'étude prévue sur l'église Saint-Dizain, monument historique remarquable du Puy-de-Dôme, pour établir un diagnostic technique complet du bâtiment et définir les priorités des futurs travaux de restauration. Cette étude constitue une étape essentielle pour la préservation et la mise en valeur de cet édifice exceptionnel.

Pour rappel les élus ont lancé ce projet fin 2022, si les services de la DRAC ont répondu rapidement en accordant une aide de 17 183 €, Richard FINAUD a dû relancer plusieurs fois la Région et le Département pour valider les demandes d'aides indispensables pour le financement de l'étude. Après des mois d'attente, la Région a finalement répondu favorablement à une aide d'un montant de 9 043.00 €. Malheureusement le Département, faute de financement n'accordera aucune aide à ce projet.

Après s'être assuré auprès du cabinet d'architecture en charge de l'étude du maintien de ses honoraires, le Maire propose de faire réaliser cette étude et de valider le reste à charge de 24 492 .00 €, à la charge du budget communal compte tenu du caractère historique et patrimonial exceptionnel de l'église Saint-Dizain. Accord du Conseil.

Déjections canines : Marie Jo PINOT rapporte une augmentation notable des déjections canines sur les trottoirs, espaces verts et zones de passage fréquentées par les habitants, et en particulier aux abords de l'école primaire. Elle propose de communiquer une nouvelle fois par le biais d'affiche en invitant les propriétaires de chiens à adopter un comportement responsable. Les déjections animales doivent être ramassées par leurs propriétaires, conformément au règlement sanitaire départemental. Les membres du conseil approuvent cette initiative et « espèrent » une amélioration durable de la propreté du village, tout en responsabilisant les propriétaires d'animaux.

La séance est levée à 20 h 00.